

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

SESSION 2017

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Durée : 2h – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : histoire, enseignement moral et civique, géographie.

Pour les première et troisième parties, le candidat a le choix entre deux sujets.

	Pages
Première partie Histoire (sujets d'étude) 9 points	2/11 et 3/11
<u>ANNEXE 1 À RENDRE AVEC LA COPIE</u>	4/11
<u>ANNEXE 2 À RENDRE AVEC LA COPIE</u>	5/11
Deuxième partie Enseignement moral et civique 4 points	6/11 et 7/11
Troisième partie Géographie (situations) 7 points	8/11 à 11/11

Ce sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé

Première partie : Histoire
(sujets d'étude)

Le candidat a le choix entre les deux sujets suivants

Sujet 1 : Les États-Unis et le monde (1917-1989)

- *Repérer dans le temps et dans l'espace (3 points)*

1) Sur votre copie, recopiez et complétez le tableau ci-dessous.

DATES	ÉVÈNEMENTS
2 avril 1917	
	Message du président Wilson sur les « 14 points »
7 décembre 1941	
	Signature du plan Marshall
21 juillet 1969	

2) Placez, à l'aide des figurés proposés, les trois périodes suivantes sur la frise chronologique en **annexe 1** :

- *retrait des États-Unis de la scène internationale*
- *participation des États-Unis à la Seconde Guerre mondiale*
- *Guerre froide*

- *Mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme (6 points)*

3) Lors d'une intervention télévisée le 22 octobre 1962, le président John Fitzgerald Kennedy prononce cette phrase : « *Je fais appel à M. Khrouchtchev afin qu'il mette fin à cette menace clandestine, irresponsable et provocatrice à la paix du monde et au maintien de relations stables entre nos deux nations* ». Citez l'événement dont il est question et replacez-le en quelques lignes dans son contexte.

4) Comment les deux guerres mondiales ont-elles renforcé la puissance américaine dans le monde ?

OU

Sujet 2 : Le monde depuis le tournant des années 1990

• *Repérer dans le temps et dans l'espace (3 points)*

1) Précisez l'année :

- du déclenchement du génocide au Rwanda
- du début des guerres d'ex-Yougoslavie
- de la première guerre du Golfe qui fait suite à l'invasion du Koweït par l'Irak
- de la disparition de l'URSS

• *Mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme (6 points)*

- 2) Sous chacune des photos **en annexe 2**, notez le nom du chef d'État et du pays qu'il a dirigé ou dirige encore.
- 3) Quel pays est qualifié d'« hyperpuissance » à la fin des années 1990 et pourquoi ?
- 4) Racontez un événement majeur ayant influencé les relations internationales depuis le tournant des années 1990.

Baccalauréat professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement moral et civique	
Repère de l'épreuve : AP1706-FHG HGEC	3/11

ANNEXE 1 (à compléter)
À RENDRE AVEC LA COPIE

Sujet 1 : Les États-Unis et le monde (1917-1989)

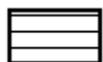
1) Placez, à l'aide des figurés ci-dessous, les trois périodes suivantes sur la frise chronologique :



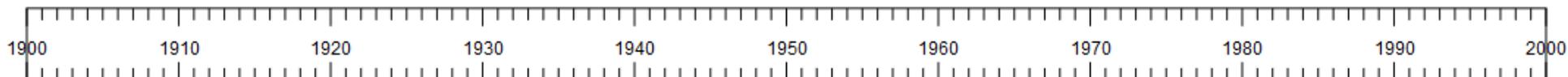
Retrait des États-Unis de la scène internationale



Participation des États-Unis à la Seconde Guerre mondiale



Guerre froide



**ANNEXE 2 (à compléter)
À RENDRE AVEC LA COPIE**

Sujet 2 : Le monde depuis le tournant des années 1990

2) Sous chacune des photos, notez le nom du chef d'État et du pays qu'il a dirigé ou dirige encore.

						
Nom du chef d'État
Pays qu'il a dirigé ou dirige encore

Deuxième partie : Enseignement moral et civique (4 points)

Compétences mises en œuvre

- Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu
- Mobiliser les connaissances exigibles
- Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique

Sujet : La responsabilité environnementale

DOCUMENT : Article de presse sur l'état de l'eau du lac de Constance (Allemagne)

Trop propre pour les poissons

[...] « Le lac de Constance. Un joyau qui meurt de faim » : c'est le slogan qu'ont choisi les pêcheurs pour la campagne destinée à attirer l'attention sur leur sort. Leur revendication : brider la performance des stations d'épuration afin d'augmenter les rejets de nutriments dans le lac. Ce qu'ils veulent surtout, c'est du phosphate, qui favorise la croissance du plancton et des micro-organismes. Ces dernières années, la concentration en phosphate a baissé grâce aux traitements chimiques des stations d'épuration qui permettent de le récupérer en quasi-totalité. De 80 milligrammes par mètre cube d'eau voici trente ans, la concentration en phosphate est depuis descendue aux environs de 6 milligrammes par mètre cube d'eau. Les rendements de la pêche ont chuté en proportion.

Le gouvernement du Land¹ a rejeté la demande des pêcheurs : l'objectif est de « maintenir l'équilibre écologique à long terme » du lac de Constance, « l'apport de fertilisants » irait à son encontre. À la question posée par des députés Verts qui s'interrogent sur l'avenir des pêcheurs, les autorités répondent laconiquement : « la diminution des rendements de la pêche dans le lac entraînera une nette diminution du nombre de professionnels susceptibles d'en vivre à long terme. »

Wolfgang Reimer, chef de département au ministère de la protection des consommateurs du Land, argue que « dans les zones de protection des eaux, comme par exemple le Jura souabe (dans le sud-ouest de l'Allemagne), les agriculteurs sont également soumis depuis de nombreuses années à des obligations contraignantes ». **(1) Le lac de Constance est un réservoir d'eau potable pour des millions d'habitants, cette considération prime sur les intérêts particuliers d'un groupe d'individus.** « On a investi massivement pour préserver la propreté naturelle du lac, on ne peut pas se mettre à le fertiliser artificiellement comme ça », ajoute un porte-parole du ministère de l'environnement.

L'administration invoque l'interdiction de dégradation de l'état des eaux figurant dans la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) : les eaux européennes doivent être gérées de façon à éviter tout changement néfaste pour leur état écologique et chimique. Sauf que cette directive ne mentionne pas que les phosphates [peuvent être considérés] comme des

nutriments, ce que les pêcheurs ne se privent pas de souligner. Ils ont d'ailleurs le soutien d'un député Vert local, ainsi que d'une partie des restaurateurs et hôteliers de la région. « L'état actuel du lac n'est pas naturel, il est maintenu artificiellement pauvre en nutriments », explique Elke Dilger, 46 ans, attablée dans la cuisine de sa maison de Meersburg [petite ville au bord du lac de Constance]. [...]

Porte-parole des pêcheurs, elle négocie avec les ministères.

Les responsables politiques locaux font passer les pêcheurs pour des ennemis du progrès et de l'environnement, s'insurge-t-elle. Alors qu'en définitive ce sont les pêcheurs qui ont milité en faveur des stations d'épuration. « On n'a rien contre la protection de l'environnement, conclut Elke Dilger. Mais trop, c'est trop. » Cette polémique sur la juste mesure écologique donne lieu à des manifestations inhabituelles. Les pêcheurs vantent le « maintien de la biodiversité » et une « denrée locale haut de gamme ». **(2) Le gouvernement du Land, qui défend le droit des animaux et les produits naturels, recommande aux pêcheurs de se tourner vers l'élevage en bassins –de préférence grâce à des subventions de Bruxelles.** [...]

Source : Jan Friedmann, publié dans le *Spiegel* du 11 avril 2015.
Article cité dans *Courrier International*, n° 1287, du 2 au 8 juillet 2015.

(1) Land : État de la République fédérale d'Allemagne

QUESTIONS :

- 1) Pourquoi les rendements de pêche du lac de Constance ont-ils chuté ces dernières années ?
- 2) Quels sont les intérêts contradictoires des pêcheurs et des responsables politiques locaux ?
- 3) À partir de la première phrase soulignée **(1)**, commentez le choix fait par le ministère pour arbitrer la situation.
- 4) Que pensez-vous de la recommandation du gouvernement du Land rapportée dans la dernière phrase du texte **(2)** ?

Baccalauréat professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement moral et civique	
Repère de l'épreuve : AP1706-FHG HGEC	7/11

Troisième partie : Géographie (situations)

Le candidat a le choix entre les deux sujets suivants

Compétences mises en œuvre

- Repérer la situation étudiée dans l'espace
- Mettre en œuvre les démarches et connaissances du programme de géographie
- Exploiter des documents pour analyser une situation géographique

Sujet 1 : Paris, ville mondiale

DOCUMENT 1 : Paris, quatrième ville la plus attractive du monde

PwC est un réseau de services professionnels international comptant des bureaux dans 157 pays et plus de 223.000 personnes. Il fournit des services d'assurance, de fiscalité et de conseil. L'étude de PwC « Cities of Opportunity » analyse le développement économique et social de 30 métropoles mondiales et permet de mieux comprendre les politiques publiques susceptibles de soutenir l'attractivité de ces espaces urbains.

Anne Hidalgo peut avoir le sourire, Paris est considérée comme la quatrième ville la plus attractive du monde, en progression de deux places depuis 2014, selon une étude du cabinet conseil PricewaterhouseCooper (PwC), « Cities of opportunity » publiée ce 7 septembre. La ville lumière est devancée par Londres qui occupe la première place du podium, Singapour et Toronto. Et derrière Paris, on trouve Amsterdam puis New-York, qui recule de quatre places.

Un très bon score pour la capitale française pourtant si souvent décriée pour son manque de dynamisme, la cherté de ses loyers, son manque d'attractivité pour les start-ups, etc... Globalement, sur les trente villes en compétition, Paris est dans le wagon de tête quels que soient les critères retenus. Elle est même la seule métropole à être classée dans le « top 10 » pour neuf familles de critères sur dix. Ces critères sont d'ailleurs très variés : puissance économique, transports et infrastructures, maturité technologique, rayonnement culturel... Ainsi, Paris occupe la première position ex-aequo avec New-York s'agissant de la qualité de vie. La capitale française est félicitée pour le maillage de ses transports (1^{ère} place), sa vitalité culturelle (2^e) ou ses jardins publics (3^e). À noter qu'il y a deux ans, Paris était en 7^e position. Il est vrai que, depuis, il y a eu la piétonisation des voies sur berge de la rive gauche.

Elle se distingue également en tant que lieu d'accueil avec ses infrastructures destinées aussi bien aux touristes de loisirs que d'affaires. La ville lumière perd en revanche sa place de chef de file pour son capital intellectuel et d'innovation. Elle n'est plus que troisième. [...] Il est exact que c'est sur le volet économique que Paris est la moins bien placée, même si c'est relatif. Ainsi, Paris occupe la 7^e place s'agissant de la productivité, la 9^e pour les investissements étrangers et la 3^e pour les sièges sociaux. Mais d'autres indicateurs, moins favorables, comme la croissance et l'emploi, font que, *in fine*, Paris chute de quatre places (à la 8^e) pour le critère économique. Enfin, un autre point n'étonnera pas les Parisiens. Paris est la quatrième ville la plus chère, pour les entreprises comme pour les ménages, notamment en

matière de logement. Mais Paris est aussi en 9^e position en termes de pouvoir d'achat grâce à des salaires élevés. Paris est bien classée donc, mais « peut encore mieux faire », notamment sur le terrain économique.

Source : Jean-Christophe Chanut, Latribune.fr, 07 septembre 2016

QUESTIONS :

- 1) Relevez dans le texte trois atouts qui font de Paris une ville attractive.
- 2) Citez deux limites à l'attractivité de Paris.
- 3) Relevez dans le texte ce qui explique que Paris est une ville de rang mondial au plan économique, culturel, touristique, et technologique.
- 4) Pourquoi Paris est-elle considérée, selon Latribune.fr, comme une « ville mondiale » ?

Baccalauréat professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement moral et civique	
Repère de l'épreuve : AP1706-FHG HGEC	9/11

OU

Sujet 2 : L'Outre-mer et la puissance française

DOCUMENT 1 : Communiqué de presse du colloque « Le Pacifique français, enjeu majeur pour l'économie de demain », organisé par le FEDOM* à Paris le 4 novembre 2014

Le Pacifique français est la deuxième zone économique exclusive (ZEE) du monde avec près de 7 millions de km² d'étendues marines. Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna : les trois collectivités d'outre-mer représentent 62 % de la zone économique exclusive totale de la France. Grâce à ces étendues marines, la France possède la deuxième ZEE du monde, juste derrière les États-Unis et devant l'Australie : une richesse considérable en ressources stratégiques. Le Pacifique constitue un potentiel économique d'avenir pour la France et le monde. Les richesses de la mer, qu'elles soient minérales, environnementales, spatiales (usages, aires marines protégées) sont un enjeu majeur estimé à 1500 milliards de dollars au niveau mondial (dont 1/3 en Europe, générant ainsi 5,4 millions d'emplois). D'ici à 2020, les nouvelles activités liées à la mer vont générer 450 milliards de chiffre d'affaires supplémentaire par an, dans des secteurs d'activité aussi variés que les technologies de l'information et de la communication, l'ingénierie navale ou les biotechnologies.

La commission Innovation 2030 présidée par Anne Lauvergeon a ainsi identifié des axes stratégiques pour le développement économique futur de la France, notamment la valorisation des richesses minérales marines, les protéines végétales et la chimie du vivant. La Nouvelle-Calédonie possède 20 à 25 % des ressources de nickel. C'est aussi une ressource stratégique qui concerne tous les secteurs de l'économie et qui est très convoitée. Les Collectivités françaises du Pacifique sont, de par leurs ressources et leur géographie, un enjeu de croissance essentiel pour la France, qui soulève des défis pour la recherche, l'innovation et le développement économique durable, tant localement et régionalement, qu'au niveau national et international. Si la France veut garder son rang parmi les grandes puissances, elle doit renforcer sa présence et son influence dans le Pacifique à travers ses Collectivités d'Outre-mer et en faire un atout majeur de développement économique grâce à l'exploitation de ses richesses considérables qui passeront sinon sous d'autres sphères d'influence, chinoise par exemple [...].

Source : FEDOM*, <http://fedom.org>, consulté le 23/08/2016

* Le FEDOM, Fédération des entreprises d'Outre-mer, est une association née en 1986 à l'initiative des chefs d'entreprise des quatre départements d'Outre-mer. Plus récemment elle s'est élargie à d'autres territoires : Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

Baccalauréat professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement moral et civique	
Repère de l'épreuve : AP1706-FHG HGEC	10/11

QUESTIONS :

- 1) À l'aide du texte, définissez la notion de zone économique exclusive (ZEE).
- 2) Selon le FEDOM, quels sont les deux atouts économiques du Pacifique français ?
- 3) À partir de l'exemple du Pacifique français, expliquez de quelle manière les territoires ultramarins contribuent à la puissance de la France dans le monde. Vous envisagerez, au choix, les aspects militaires ou culturels ou économiques.

Baccalauréat professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement moral et civique	
Repère de l'épreuve : AP1706-FHG HGEC	11/11